

# Rapport de situation

## Avril 2007

### ***RAPPORT D'ÉTAPE DE L'ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DE CHANGEMENTS POUR LES ENFANTS***

#### **Réunions de l'équipe de mise en œuvre**

L'équipe de mise en œuvre s'est réunie 17 fois depuis la mi-novembre 2006 et se réunira chaque semaine en mars, avril, mai et juin. Un procès-verbal est rédigé pour chaque réunion et approuvé par l'équipe toute entière. Une équipe de personnel de mise en œuvre (EPMO) formée de personnel de chacune des quatre régions de services à l'enfant et à la famille et de la Direction des services de protection des enfants est en place depuis la mi-janvier 2007. Les bureaux de l'EPMO sont au 800, avenue Portage.

#### **DRESSER DES PLANS DE MISE EN ŒUVRE DÉTAILLÉS**

L'équipe de mise en œuvre est chargée de dresser des plans de travail pour la mise en application des recommandations de cinq rapports séparés, soit toutes les recommandations des deux examens externes, *Strengthening The Commitment* et *Honouring Their Spirits* (200 recommandations), ainsi que celles du rapport fait en vertu de l'article 4 sur la mort tragique de Phoenix Sinclair (32 recommandations) et du rapport du Bureau du protecteur des enfants sur le soutien des jeunes qui sortent de la tutelle du système des services à l'enfant et à la famille, *Strengthening Our Youth* (45 recommandations). En outre, les recommandations du rapport du Bureau du vérificateur général sur la Division des services à l'enfant et la famille qui sont considérées comme portant sur des points semblables aux recommandations des autres rapports sont aussi du ressort de l'équipe de mise en œuvre. Au total, il y a 296 recommandations séparées à l'étude.

L'EPMO a entrepris de classer ces recommandations en lots de travaux distincts par catégorie et par ordre de priorité. Cette première étape était nécessaire afin de faciliter la formulation de plans de travail détaillés pour la mise en œuvre. La majorité des

recommandations (pas toutes) ont maintenant été analysées et groupées en vingt-trois (23) lots de travaux séparés. Il est possible que de multiples projets doivent être menés à bien dans chaque lot de travaux avant que la mise en œuvre complète ne soit terminée.

Les 23 lots de travaux ont été divisés en trois catégories selon l'endroit où le travail est effectué, soit :

- le travail qui doit être fait par l'équipe de personnel de mise en œuvre (13 lots de travaux séparés);
- le travail entrepris par un comité intersectoriel ou multiprogrammes qui comprend des membres de l'EPMO (6 lots de travaux séparés);
- le travail entrepris par un groupe existant de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance, tel que le comité permanent, les quatre régions ou le sous-comité des soins de substitution, et les recommandations dont la mise en œuvre relève du ministère des Services à la famille et du Logement (4 lots de travaux séparés).

Peu importe où le travail se fait, les plans de mise en œuvre détaillés doivent être soumis à l'approbation de l'équipe de mise en œuvre avant d'aller de l'avant et avant que des fonds du budget de Changements pour les enfants y soient affectés. Cette condition a été (ou sera) stipulée dans le mandat de tous les groupes de travail et comités. *(Une liste complète des lots de travaux est jointe au présent rapport d'étape).*

Depuis le dernier rapport d'étape (30 janvier 2007), l'équipe de personnel de mise en œuvre a dressé dix-sept (17) plans de mise en œuvre détaillés en suivant un modèle uniforme. Chaque plan de mise en œuvre énumère les tâches à faire, les livrables et leur échéance et la responsabilité principale. Chaque plan écrit comprend aussi un énoncé des résultats attendus (afin de faciliter l'évaluation) et est comparé à la liste des douze principes directeurs pour vérifier sa conformité aux pratiques exemplaires connues en matière d'approche. L'équipe de mise en œuvre a déterminé que tous les plans devaient respecter les deux principes fondamentaux suivants :

- Le plan de travail de Changements pour les enfants respecte l'esprit, l'intention et les objectifs à plus long terme de la Commission d'enquête sur la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance.
- Le plan de travail montre clairement que la capacité du système de services à l'enfant et à la famille sera renforcée et que les principaux bénéficiaires sont les enfants, les jeunes, les familles et les collectivités vulnérables qui ont besoin ou qui sont susceptibles d'avoir besoin de services.

Toutes les équipes de travail ont été (ou seront) informées du fait que l'on s'attend à ce qu'elles respectent ces deux principes. Bien que l'équipe de mise en œuvre n'ait pas

encore approuvé tous les plans de travail, ces plans, une fois en place, répondront à plus de 100 des recommandations des cinq rapports, comme le montre le tableau ci-dessous.

## RECOMMANDATIONS VISÉES PAR LES PLANS DE TRAVAIL ACTUELS

<b>PLANS DE TRAVAIL RÉDIGÉS OU APPROUVÉS</b>	<b>Nb. de rec. visées : rapport <i>Strengthen the Commitment</i></b>	<b>Nb. de rec. visées : rapport <i>Honouring Their Spirits</i></b>	<b>Nb. de rec. visées : rapport du Bureau du vérificateur général</b>	<b>Nb de rec. visées : rapport du BPE sur les jeunes en transition</b>	<b>Total des rec.</b>
Améliorations graduelles ou refonte du SISEF	3	2	6		11
Formation nouvelle ou plus poussée et soutien du personnel de première ligne	12	13		4	29
Compilation et distribution de documents éducatifs		10			10
Recherche sur modèles de service nouveaux ou non traditionnels		2			2
Interface LAIPVP-LSEF		4			4
Capacité de réponse différentielle	14	2			16
Normalisation des tarifs spéciaux	3		5		8
Renforcement de la capacité des régies (Secrétariat d'aide à l'enfance)	5				5
Examen du protocole de sélection des régies	3				3
Normes, directives, protocoles	3	7		9	19
<b>Total (à ce jour)</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>107</b>

Selon le calendrier de chacun des plans de travail détaillés listés dans le tableau ci-dessus, les 107 recommandations seront en grande partie sinon entièrement mises en œuvre d'ici à décembre 2007.

## **POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS DE CHANGEMENTS POUR LES ENFANTS**

Au 30 janvier 2007, les points saillants du travail réalisé comprenaient ce qui suit.

### ***Financement de l'allègement de la charge de travail***

- L'équipe de mise en œuvre a approuvé l'affectation de fonds du crédit de 2006-2007 de Changements pour les enfants à l'allègement de la charge de travail.
- Les quatre régions ont signé une résolution conjointe confirmant que ces fonds seraient utilisés pour alléger le travail du personnel de première ligne conformément aux recommandations des examens externes. Les régions fourniront des données de référence sur le nombre d'employés en place (par poste) avant l'attribution des fonds et des comptes rendus trimestriels du processus d'embauche.
- Une liste de résultats à plus long terme a été dressée afin de pouvoir évaluer les effets des mesures plus générales d'allègement de la charge de travail.

### ***Système d'information des Services à l'enfant et à la famille (SISEF)***

- Des priorités ont été déterminées et le travail destiné à rendre le SISEF plus accessible et plus convivial a commencé.
- Un fournisseur externe a commencé le travail de formulation des paramètres du projet de refonte du SISEF.
- L'équipe de mise en œuvre a approuvé un plan et des fonds pour que tous les dossiers ouverts (fédéraux et provinciaux) soient enregistrés dans le SISEF avant la fin d'avril 2007.
- L'équipe de mise en œuvre a donné son approbation de principe à l'affectation de fonds à la résolution des problèmes de connectivité auxquels se heurtent présentement certains organismes quand ils essaient d'utiliser le SISEF.

### ***All Nations Coordinated Response Network***

- Les coprésidents de l'équipe de mise en œuvre, après examen, ont déterminé que la majorité des recommandations relatives au All Nations Coordinated Response Network (ANCR) avaient été traitées de manière satisfaisante. L'ANCR fournit

maintenant des services à titre de nouvel organisme en vertu d'un mandat délivré par la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du sud du Manitoba.

### *Réponse différentielle*

- Un exposé promotionnel et éducatif sur les modèles de réponse différentielle a été préparé et chaque régie a prévu (ou doit prévoir) la tenue d'un symposium avec ses organismes en mars ou avril 2007.
- Des exposés informatifs semblables seront présentés à d'autres ministères, à Enfants en santé Manitoba et à divers programmes de Services à la famille et Logement.
- L'EPMO a commencé à préparer les critères de sélection des sites de démonstration de même qu'un énoncé préliminaire des résultats attendus et des critères pour la préparation des propositions de démonstration. Tous ces documents devraient être terminés d'ici à avril 2007.

### *Financement de l'amélioration des communications*

- L'équipe de mise en œuvre a approuvé l'affectation de fonds du crédit de 2006-2007 de Changements pour les enfants à l'amélioration de l'infrastructure de communication de chaque régie (fonds pour équipement de communication et conception de site web). Cette première étape a été jugée nécessaire pour que les régies aient la capacité d'appliquer les recommandations des examens externes relatives à l'amélioration de l'activité de communication.
- L'équipe de mise en œuvre a donné son approbation de principe au financement de l'organisation de deux conférences de 2 jours à l'automne 2007. Une conférence aura lieu dans le sud du Manitoba (probablement Winnipeg) et une dans le nord du Manitoba (probablement The Pas). L'équipe de mise en œuvre a aussi approuvé un ordre du jour provisoire pour les conférences. Le premier jour serait consacré à la communication d'information sur l'historique de la protection de l'enfance et sur les tendances actuelles dans ce domaine et comprendrait un exposé général sur le programme de Changements pour les enfants, ainsi que des tables rondes sur le rôle des médias et de la politique dans la protection des enfants (en réponse à des recommandations précises des examens externes). Le deuxième jour se concentrerait sur la réponse différentielle et les plans de mise en œuvre de cette initiative au Manitoba.

### *Normalisation des tarifs spéciaux*

- Un plan de mise en œuvre détaillé comprenant jalons et livrables est en cours d'élaboration afin qu'une structure tarifaire normalisée soit en place pour janvier 2008.

### *Site web de Changements pour les enfants*

- Le site web de Changements pour les enfants est maintenant opérationnel. Le contenu initial a été préparé par le personnel de la Division des services à l'enfant et à la famille en collaboration avec l'EPMO et approuvé par l'équipe de mise en œuvre.
- L'EPMO a mis au point un modèle pour pouvoir transmettre régulièrement de l'information à jour sur l'avancement des plans de travail.
- L'énoncé de vision de Changements pour les enfants a été approuvé par l'équipe de mise en œuvre et est affiché sur le site web de même que les principes directeurs et le mandat.

### *Prévention du suicide*

- De la documentation sur la prévention du suicide et sur la sécurité nautique a été compilée et est en cours de traitement en vue de sa distribution.
- Une ébauche du mandat du comité de prévention du suicide de Changements pour les enfants a été rédigée et fait présentement l'objet de discussions avec des représentants du ministère de la Santé.
- Des arrangements ont été pris pour qu'un membre du personnel de chaque régie suive la formation de formateurs intitulée Applied Suicide Skills Intervention Training (ASIST), offerte par LivingWorks. Chaque régie devrait disposer de formateurs agréés d'ici à la fin juin 2007.

### *Formation nouvelle ou plus poussée du personnel de première ligne*

- Un groupe de travail sur la formation composé de représentants de l'EPMO et des coordonnateurs de la formation de chaque régie a été établi et s'est réuni trois fois pour dresser des plans de travail et déterminer les priorités.
- On a sélectionné des moyens de donner au personnel de première ligne une formation sur les techniques de verbalisation et de désescalade après un incident critique (formation en intervention lors de crise non violente) et une proposition sur la tenue d'ateliers sera soumise sous peu à l'équipe de mise en œuvre.
- L'équipe de mise en œuvre a accepté de verser des fonds pour les formations qui ont été offertes par les régies au cours des quelques derniers mois en réponse à des recommandations précises des examens externes (p. ex., formation sur la conduite d'enquêtes sur les mauvais traitements).

### ***Financement du protocole d'élaboration des normes***

- L'équipe de mise en œuvre a approuvé un financement pour la tenue de consultations suivies avec le personnel sur le nouveau protocole d'élaboration de normes dont a convenu le comité permanent.

### ***Protocole de réponse aux rapports du Bureau du médecin-légiste en chef***

- Sous réserve de l'approbation du projet de loi, le comité permanent a établi un protocole de réponse aux rapports sur les décès d'enfants faits en application de l'article 10 de la *Loi sur les enquêtes médico-légales*. Le protocole décrit une approche coopérative qui fixe les délais, les résultats attendus et les responsabilités de la Direction des services de protection des enfants et de chaque régie. Le protocole permet aussi au Bureau de l'ombudsman de faire une surveillance externe de la réponse à ces rapports (encore une fois en réponse à des recommandations précises des examens externes).

Par ces activités, et conjointement avec les démarches faites jusqu'en janvier 2007, des actions précises ont été engagées pour répondre de façon substantielle à environ 30 recommandations des études externes.

## **COMPÉTENCES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES**

Des discussions ont été entamées sur la question des compétences fédérales et provinciales. Toutes les parties se sont engagées à continuer de discuter des moyens d'avancer vers la résolution de cette inégalité qui existe actuellement pour les familles premières nations.

## **RELATION AVEC LE BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

Depuis le 30 janvier 2007, trois réunions ont eu lieu avec le Bureau de l'ombudsman afin de discuter de la façon dont ce bureau surveillera et vérifiera la mise en œuvre des recommandations des examens externes. Deux d'entre elles ont réuni des membres de l'équipe de personnel de mise en œuvre de Changements pour les enfants et du personnel du Bureau de l'ombudsman chargé de surveiller les progrès. Une liste préliminaire des lots de travaux a été distribuée de même qu'une copie du mandat et des principes directeurs de l'équipe de mise en œuvre. En outre, un exposé sur la réponse différentielle et les progrès réalisés jusqu'à maintenant sur le plan de travail de Changements pour les enfants a été fait au personnel du Bureau de l'ombudsman. Il a été convenu que des réunions semblables auraient lieu tous les deux mois et que de l'information serait fournie avant la fin de décembre 2007 pour le rapport annuel de l'ombudsman.

## **RELATION AVEC D'AUTRES INTÉRESSÉS**

Les coprésidents de l'équipe de mise en œuvre ont rencontré plusieurs partenaires intersectoriels (p. ex., ministère de la Santé, Enfants en santé Manitoba) et des représentants du MGEU. Les coprésidents continueront de se réunir avec ces partenaires pour explorer plus à fond les possibilités de collaboration et de participation à la mise en œuvre des recommandations de Changements pour les enfants.

# **LOTS DE TRAVAUX DE CHANGEMENTS POUR LES ENFANTS**

Pour organiser l'établissement de plans de travail détaillés, l'équipe de personnel de mise en œuvre de Changements pour les enfants a regroupé les recommandations des quatre rapports en catégories appelées « lots de travaux ». Chaque lot de travaux peut comprendre de multiples projets et tâches. À l'heure actuelle, les catégories des vingt-trois (23) lots de travaux sont :

## **1. Lots de travaux relevant uniquement des membres de l'équipe de personnel de mise en œuvre**

- Doter le système des services à l'enfant et à la famille d'une capacité de réponse différentielle
- Établir et réviser les normes, protocoles et directives
- Étudier la faisabilité de nouveaux modes et de modes non conventionnels de prestation des services (p. ex. responsabilités traditionnelles, médiation, mécanismes non conventionnels de règlement des différends)
- Améliorer les communications
- Secrétariat d'aide à l'enfance (table commune)
- Allègement de la charge de travail dans le système des services à l'enfant et à la famille
- All Nations Coordinated Response Network (appelé JIRU dans les rapports)
- Renforcer les placements familiaux
- Améliorer l'assurance de qualité dans les services à l'enfant et à la famille
- Transition des jeunes qui sortent de la tutelle du système
- Amélioration et renouvellement du SISEF
- Examen du protocole de sélection d'une régie
- Soutiens exhaustifs pour les travailleurs des services à l'enfant et à la famille

2. **Lots de travaux intersectoriels qui englobent des membres de l'équipe de personnel de mise en œuvre**

- Formation, ateliers et nouveaux cahiers d'information
- Prévention du suicide
- Services de santé mentale pour enfants et traitement des dépendances
- Interface entre la LAIPVP et la LSEF
- Services et soutiens pour les familles touchées par l'ETCAF
- Réponse aux recommandations de l'examen fait en vertu de l'article 4

3. **Lots de travaux relevant de groupes existants de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance**

- Priorités actuelles pour les travaux d'assurance de la qualité (quatre régies)
- Nouveau modèle de financement (groupe de travail formé par le comité permanent)
- Normalisation des tarifs spéciaux (sous-comité des soins de substitution)
- Décisions de politiques requises (ministère des Services à la famille et du Logement)